

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

METROPOLE FRONTIERE EUROPE, compartiment de la SICAV METROPOLE FUNDS

A (Capitalisation) FR0007085808

Cet OPCVM est géré par METROPOLE Gestion

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF du Fonds est : Actions des pays de l'Union Européenne.

Le compartiment a pour stratégie de procéder à la sélection rigoureuse de valeurs décotées. Il s'agit essentiellement d'actions, toutes capitalisations confondues, des pays de l'Union Européenne choisies en fonction de la qualité intrinsèque des émetteurs et qui peuvent être redécouvertes par le marché.

L'investissement en actions de l'Union Européenne est au minimum de 75% et l'exposition est quant à elle de 60% au minimum. La zone géographique prépondérante d'investissement couvre les pays suivants : Pologne, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie, Slovénie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Autriche, Grèce, Portugal, Roumanie, Croatie et Bulgarie.

La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM y compris les autres OPCVM gérés par METROPOLE Gestion et à hauteur de 15% en produits monétaires.

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence l'indice STOXX Europe Large 200 dividendes nets réinvestis.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer ou couvrir l'actif du compartiment sur un indice ou une valeur spécifique.

Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options listées et les futures dont la durée de vie ne pourra pas être supérieure à 2 ans.

Le compartiment n'utilisera pas d'instruments dérivés spécifiques, tels que ceux négociés sur les marchés de gré à gré.

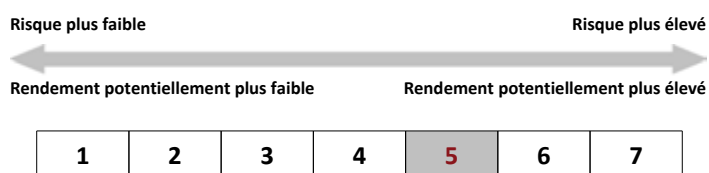
Le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

La catégorie d'action A du compartiment capitalise ses revenus.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 12h et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à un cours inconnu.

La VL est disponible sur le site internet : www.metropolegestion.com.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque 5 du compartiment reflète une volatilité hebdomadaire sur 5 ans comprise entre 10% et 15%.

Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie 1 ne signifie pas investissement sans risque.

Le capital investi n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : Quand une part non négligeable de l'investissement est réalisée dans des instruments financiers pouvant présenter une faible liquidité selon certaines circonstances.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du compartiment.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

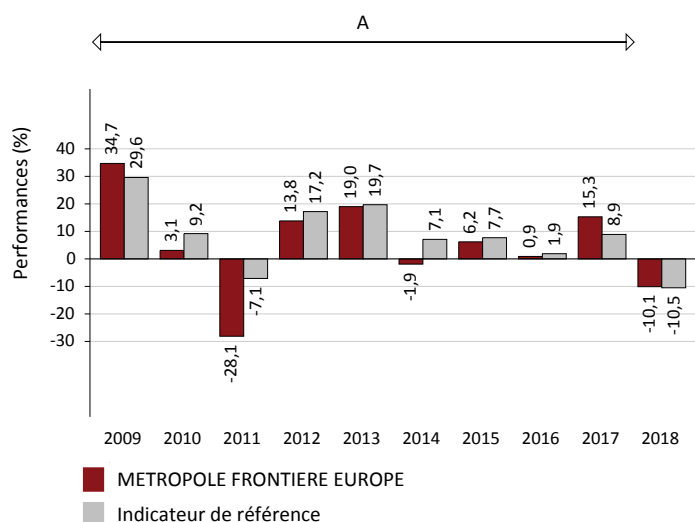
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par la catégorie d'actions du compartiment sur une année	
Frais courants	2,16%
Frais prélevés par la catégorie d'actions du compartiment dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont basés sur les frais de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais de transaction, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés le cas échéant par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPCVM.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer au prospectus disponible sur le site internet : www.metropolegestion.com.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Date de création du compartiment : 31 mars 2017

Date de création de l'action : 31 mars 2017

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : STOXX Europe Large 200 dividendes nets réinvestis.

A : Le compartiment est issu de la fusion absorption du FCP METROPOLE FRONTIERE EUROPE créé le 31 juillet 2003. La part A créée le 31 juillet 2003 devient la catégorie d'action A.

Informations pratiques

Le dépositaire de cet OPCVM est CACEIS Bank.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de METROPOLE Gestion 9, rue des Filles Saint-Thomas 75002 Paris.

Ce Fonds est à compartiments, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

L'OPCVM propose d'autres catégories d'actions définies dans son prospectus.

Les détails de la politique de rémunération mise à jour, comprenant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sociaux sont calculés sont disponibles sur le site suivant :

www.metropolegestion.com

Une copie papier de la politique de rémunération mise à jour sera disponible gratuitement sur demande.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de METROPOLE Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

METROPOLE FRONTIERE EUROPE est éligible au PEA.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

METROPOLE Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.